

## REPOS HEBDOMADAIRE DANS L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DEROGATIONS POUR 2019

### **3 zones déterminées :**

- Cora-La Grattine
- La Louvière Centre-Ville
- Le reste de l'entité

Le Collège communal peut accorder 15 dérogations par année :

### **Dérogations pour l'ensemble du territoire de la Ville de La Louvière :**

Les dérogations au repos hebdomadaire ont été fixées en concertation avec les représentants des commerçants du CORA et du Centre-Ville.

### **Dérogations pour l'ensemble du territoire de la Ville de La Louvière :**

- du 02 janvier au 09 janvier 2019 Solde d'hiver 1 jour
- du 1er juillet 2019 au 08 juillet 2019 Solde d'été 1 jour
- du 1er octobre au 08 octobre 2019 Action WE du client 1 jour
- du 10 décembre au 17 décembre 2019 fêtes de fin d'année 1 jour
- du 17 décembre au 24 décembre 2019 fêtes de fin d'année 1 jour
- du 24 décembre au 31 décembre 2019 fêtes de fin d'année 1 jour

Soit 6 jours de dérogation au repos hebdomadaire pour l'ensemble des commerces de La Louvière. Il reste donc 9 jours dérogations à accorder spécifiquement à chaque pôle.

### **Pour le pôle CORA-La Grattine :**

Dérogations pôle CORA- La Grattine :

- du 21 janvier 2019 au 28 janvier 2019 1 jour ( fin solde d'hiver)
- du 30 avril 2019 au 07 mai 2019 1 jour Action CORA et Galerie
- du 22 juillet 2019 au 29 juillet 2019 1 jour (fin solde d'été)
- du 30 novembre 2019 au 07 décembre 2019 St Nicolas 1 jour

Soit 4 dérogations reste 5 dérogations à accorder pour ce pôle.

### **Pour le pôle Centre-Ville :**

- du 10 juin 2019 au 17 juin 2019 1 jour

Soit 1 dérogation reste 8 dérogations à accorder pour ce pôle.

**Pour le pôle du reste de l'entité :**

- 06/04 au 13/04/2019 1 jour Pâques
- 27/04 au 04/05/2019 1 jour action printemps
- 25/05 au 01/06/2019 1 jour WE Ascension
- 24/06 au 01/07/2019 1 jour Liquidation avant soldes d'été

Soit 4 dérogations reste 5 dérogations à attribuer pour ce pôle



## **HEURES D'OUVERTURE DANS L'ARTISANAT ET LE COMMERCE**

### **DEROGATIONS POUR 2018**

Pour rappel les commerces ne peuvent être ouverts avant 5h le matin et après 20 h le soir (sauf 21h le vendredi et veille de jour férié).

#### **Dérogations s'appliquant à l'ensemble du territoire de La Louvière**

Pour **l'ensemble du territoire** et pour les commerces qui souhaitent organiser une nocturne pendant les soldes :

- du 02 janvier au 31 janvier 2019 solde d'hiver 2 jours

Reste 13 dérogations à accorder.

- **Pour le pôle centre-ville :**

du 10 juin au 17 juin 2019 Braderie 1 jour

Reste 12 dérogations à accorder pour ce pôle

- **Pour les pôles CORA et Reste de l'entité**

Pas de demandes.

Reste 13 dérogations à accorder.